

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.056

L'An deux Mille Huit, le 5 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 28 avril 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 28 avril 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux;

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU-BOROWSKY représentée par M. MERLE
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31
Ne participe pas au vote :	2

Monsieur GONZALEZ a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES

RAPPORTEUR : Mme WILLMANN

VOTE : UNANIMITE

La Commission Culturelle, qui s'est réunie les 07 & 21 Avril 2008, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Culturelle,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- D'attribuer les subventions suivantes :

○ CENTRE D'ARTS PLASTIQUES	28 000,00
○ UNIVERSITE INTER AGES	14 000,00
○ ECHANCRURES - CAPTURES	24 000,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	4 000,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	400,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME	1 000,00
○ CLUB PHILATELIQUE	1 000,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 000,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	4 000,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 500,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 000,00
○ FOYER SOCIO-EDUCATIF STE MARIE/ST JEAN BAPTISTE	650,00
○ GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	300,00
○ FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE DE L'ATLANTIQUE	1 000,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ COMITE « DUGUA DE MONS » DE ROYAN	800,00
○ MORGAN COMPAGNIE	450,00
○ DIVERTIMENTO	1 500,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	300,00
○ CANT'OCEA	724,00
○ ARTICHEM	1 200,00
○ LA COMPAGNIE DE L'ARENE	800,00
TOTAL	91 874,00
CREDIT RESERVE	74 928,00

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 mai 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT